

# CALENDRIER DU DEROULEMENT DE LA SESSION DE JUIN 2024

## CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

### L'INSCRIPTION

**Le registre des préinscriptions sur CYCLADES pour la session 2024 sera ouvert du 12 Octobre 2023 au 15 Novembre 2023.**

**Le dépôt des pièces sur CYCLADES est possible jusqu'au 24 Novembre 2023.**

**La préinscription (4 étapes) se fera par le biais de l'application CYCLADES depuis le site académique.**

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

**1 – SUR CYCLADES : Créer un compte ou se connecter avec son compte déjà existant.**

Un lien vous sera envoyé sur votre boîte mail pour confirmer la création du compte.

**2 – SUR VOTRE BOITE MAIL : Vous recevez tout de suite un lien de CYCLADES.**

Cliquer dessus pour activez le compte.

**3 – SE RECONNECTER SUR CYCLADES : S'inscrire en suivant rigoureusement les étapes en renseignant les différents champs.**

Un fois finalisé vous téléchargez et imprimez la confirmation d'inscription (à dater et signer).

**4 – TOUJOURS SUR CYCLADES : Déposer les pièces justificatives dans les rubriques concernées.**

(Confirmation d'inscription, Pièce d'identité, diplôme (si nécessaire), etc... (Délai 24 Novembre 2023).

Les candidats qui ne feront pas ces démarches avant le **24 NOVEMBRE 2023** seront définitivement écartés pour la session **2024**.

## CALENDRIER DEROULEMENT SESSION DE JUIN 2024

Octobre/ Novembre 2023	<b>Du 12 Octobre au 15 Novembre 2023</b>	Date d'ouverture et fermeture du serveur de pré-inscription (À l'issue de votre pré-inscription, <b>vous téléchargerez votre confirmation d'inscription</b> )
	<b>24 Novembre 2023</b>	<b>Dernier délai pour déposer sur CYCLADES</b> la confirmation D'inscription signée et accompagnée d'éventuelles pièces justificatives.
	<b>AVRIL 2024</b>	<b>VOTRE CONVOCATION</b> sera disponible sur votre <b>ESPACE CYCLADES</b> dans « Mes documents » Connexion à CYCLADES pour le télécharger.
AVRIL 2024	<b>DU LUNDI 15 AVRIL au VENDREDI 26 AVRIL 2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DEPOT A RECTORAT A L'ACCEUIL</b></li> <li>- <b>DES 2 FICHES DE SYNTHESE (OU SOINS)</b></li>   <li>- <b>DEPOT A L'ACCEUIL DU RECTORAT DES ATTESTATIONS DE STAGE OU CONTRAT DE TRAVAIL JUSTIFIANT L'EXPERIENCE PRO.</b></li>   <li>- <b>DEPOT RECTORAT A L'ACCEUIL</b></li> <li>- <b>DU PROJET REEL D'ACCUEIL EPREUVE EP3</b></li> </ul> (Pour les candidats qui ont fait ce choix au moment de l'inscription).  -
	<b>Mai / Juin 2024</b>	Déroulement des épreuves générales et professionnelles
Juillet 2024	<b>DEBUT JUILLET 2024</b>	Commission de Délibération <b>Publication des résultats sur le site du Rectorat</b>

## DISPENSES D'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

---

- **SI VOUS ETES DÉJÀ TITULAIRE D'UN DIPLOME PROFESSIONNEL.**

**BCP Baccalauréat Professionnel**

**BP Brevet Professionnel**

**BT Brevet de Technicien**

**CAP : Certificat d'aptitude Professionnel**

**BEP : Brevet d'Etude Professionnel**

**CAP ou BEP agricoles**

**CAP ou BEP. Maritimes**

**D'un diplôme ou titre classé au moins de niveau 4 de qualification dans le RNCP, vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensé(e) des épreuves d'enseignement général ([Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences Physiques – EPS et Prévention Santé Environnement](#)).**

- **SI VOUS ETES DÉJÀ TITULAIRE D'UN DIPLOME GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE.**

**Baccalauréat Série générale**

**Baccalauréat Technologique**

**D'un diplôme ou titre classé au moins de niveau 4 de qualification dans le RNCP, vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensé(e) des épreuves d'enseignement général ([Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences Physiques – EPS](#)).**

- En tant que candidat(e) individuel(le), vous pouvez lors de l'inscription à l'examen, demander à être dispensé(e) de l'épreuve d'Education Physique et Sportive (EPS).
- Si vous êtes titulaires du Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (CP JEPS) mention "animateur d'activités et de vie quotidienne" délivré par le ministère des sports, vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensé(e) de l'épreuve professionnelle EP2 "Exercer son activité en accueil collectif".